



Le droit de propriété (vide) versus le droit au logement

Werner Van Mieghem, asbl RBDH/BBRoW vzw



EN EUROPE 77 MILLIONS
DE BÂTIMENTS VIDES
48 MILLIONS DE PERSONNES
SANS ABRIS
LA PRECARITE ET L'INEGALITE
NE SONT PAS DES
ERREURS DU SYSTEME
ELLES EN SONT
LES FONDENEURS

LA
NEIGE
TOMBE
LES
SDF
AUSSI

CAPIT A LISME
PATRI A RCAT
YAPAS MOYEN
DJADJA



En Belgique, occuper un immeuble inhabité
n'était pas une infraction

5 octobre 2017
la Chambre approuve la loi antisquat

squat = crime



Plusieurs propositions de loi déjà déposée

Cas atypique à Gand, très médiatisé en Flandre =
momentum

Proposition de loi Open Vld, soutien MR, CD&V, N-VA :
sanctionner, pénaliser l'occupation d'un logement habité
>>>> immeuble inhabité



Débats parlementaires, auditions experts et associations, ...

Discussion sur le droit de propriété, ses limites et le droit au logement

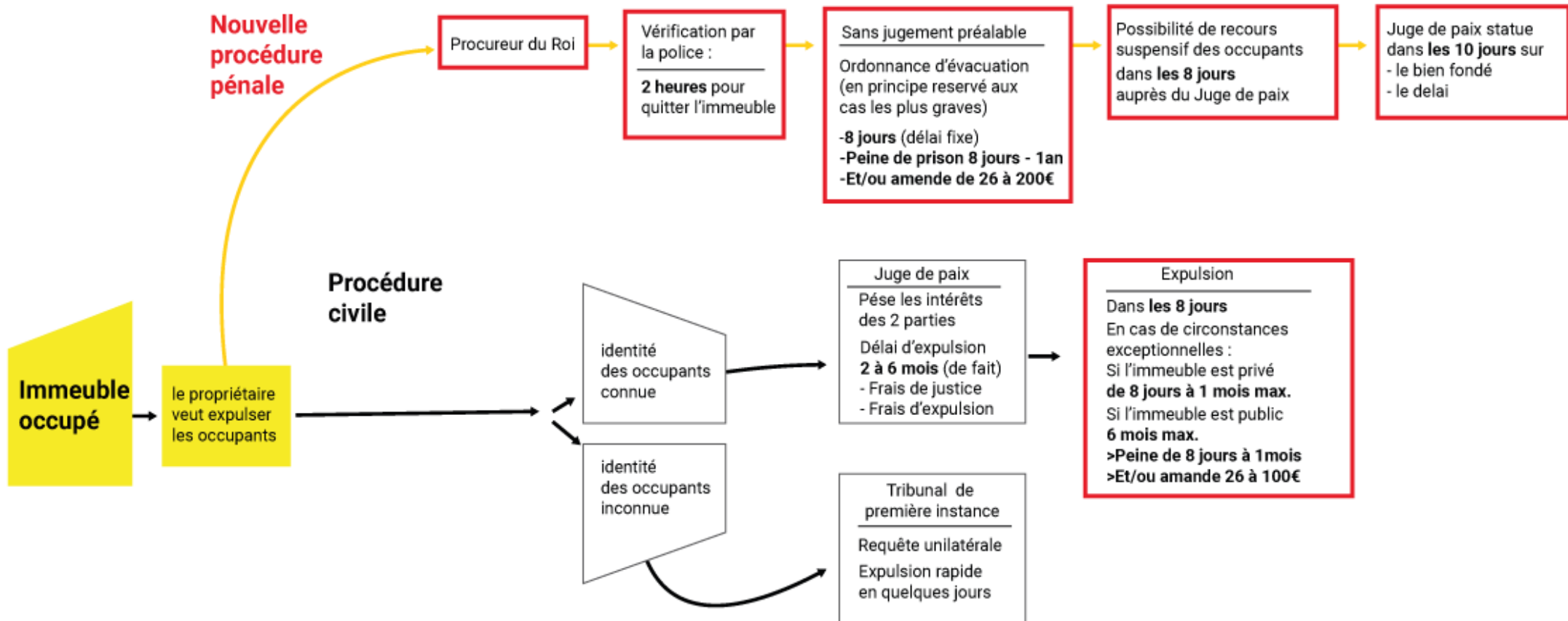
Egbert Lachaert (Open Vld) : “L’occupation des immeubles vides par des squatteurs, qui violent ainsi le droit de propriété et minent de la sorte les fondements d’une cohabitation harmonieuse, est un problème récurrent dans notre société”.

Associations : droit au logement, politiques régionales contre les immeubles vides

Discussion sur la ‘plus-value’ de l’incrimination pénale d’un squat d’immeuble inhabité

Juges de paix, collège des Procureurs du Roi, Conseil d’Etat :
pas de plus-value, pas une priorité, pas d’intérêt

Loi anti-squat : nouveautés pour un immeuble non-habité





La loi anti-squat =

Protection du droit de propriété, malgré l'abandon du bâtiment, malgré le contexte social, malgré le droit au logement

Une volonté politique de punir les personnes qui osent toucher au droit de propriété, les "mauvais" squatteurs *

* les bons squatteurs/occupants : organisés, agences d'occupation commerciales, signent une convention d'occupation en fournissant des garanties,



Conséquences :

La loi est utilisée, surtout en Flandre-Occidental (30 x / 4 recours gagnés), moins à Bruxelles et en Wallonie

? Circulaire des procureurs du Roi 02/2019 : cas les plus graves (incidents multiples, drogues, ...)

Les “mauvais” squatteurs sont les perdants :

- procédures d'expulsion beaucoup plus rapides
- ! Peine d'amende et/ou de prison
- moins d'écoute 'politique'
- droit au logement au deuxième rang

Notre conclusion
La loi anti-squat = disproportionnée



22 associations (bxl, vl, wallo) et 16 personnes introduisent en mai 2018 **un recours** devant la Cour Constitutionnelle

? arrêt : au plus tard pour le 9/10/2020